

AVIS PUBLIC

DEMANDES (4) DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ que lors de l'assemblée ordinaire qui se tiendra **le mardi 21 avril à 19 h** à la salle des délibérations située au Centre social municipal, les membres du conseil municipal de la Ville de La Tuque statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2026-006 / 19, RUE CHAMPLAIN

Objet de la demande :

Régulariser la marge avant de la maison à 3,07 mètres plutôt qu'à 4,57 mètres, ainsi que la marge latérale de la remise (C) de la remise (D) et de l'abri à bois à 0,80 mètres plutôt qu'à 1,00 mètre, le tout tel que requis par la réglementation au moment de la construction.

Identification du site concerné :

Lot 5 327 536, cadastre du Québec.

2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2026-007 / 375, RUE DU CÔTEAU

Objet de la demande :

Régulariser la marge arrière du garage à 0,73 mètre, ainsi que la marge latérale de celui-ci à 0,90 mètre plutôt qu'à 0,91 mètre, le tout tel que requis par la réglementation au moment de la construction.

Identification du site concerné :

Lot 5 329 801, cadastre du Québec.

3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2026-009 / 565, RUE DES SAULES

Objet de la demande :

Permettre l'agrandissement d'un garage attenant avec une largeur de 10,97 mètres plutôt que 7,32 mètres, soit 112,5 % plutôt que 75 % de la façade du bâtiment principal, le tout tel que requis par la réglementation actuelle.

Identification du site concerné :

Lot 5 469 143, cadastre du Québec.

4. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2026-010 / 298, CHEMIN DU CONTOUR DU LAC-À-BEAUCE**

Objet de la demande :

Permettre la construction d'un garage avec une superficie de 179,49 mètres carrés plutôt que 75,00 mètres carrés, que les murs aient une hauteur de 4,88 mètres plutôt que 3,00 mètres, en plus de permettre que celui-ci ait une hauteur totale de 8,23 mètres plutôt que 6,00 mètres, en plus de dépasser la hauteur du bâtiment principal. Permettre également que ledit garage ait une façade de 14,02 mètres plutôt que 9,65 mètres, soit 109 % plutôt que 75 % de la façade du bâtiment principal, le tout tel que requis par la réglementation actuelle.

Identification du site concerné :

Lot 5 470 339, cadastre du Québec.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil relativement à ces demandes.

Pour toute question relative au présent avis, veuillez communiquer avec le soussigné au numéro de téléphone 819 523-8200, poste 2146.

AVIS FAIT ET DONNÉ à La Tuque ce 2^e jour du mois d'avril 2026.



Christian St-Gelais
Greffier

**POUR PARUTION SUR LE SITE WEB DE VILLE DE LA TUQUE
AU WWW.VILLE.LATUQUE.QC.CA
LE 2 AVRIL 2026**